

Rouen, le 10/10/2024

*Le Président*

MONSIEUR JEAN-MARC GAILLON  
MAIRE  
30 ROUTE DE MORVILLE  
76780 LA HAYE

Monsieur le Maire,

Le Département de la Seine-Maritime est engagé depuis de nombreuses années pour préserver l'environnement, anticiper les risques du changement climatique et préparer son territoire à la nécessaire transition écologique.

Les prochaines années nous promettent des extrêmes climatiques. L'eau est une ressource précieuse, d'autant plus lorsqu'elle est potable. Les périodes de fortes chaleurs vont s'intensifier. Ces deux faits, moins d'eau et plus de fortes chaleurs, nous amènent à trouver des solutions pour économiser l'eau comme l'énergie et éviter les concentrations de chaleur autant que possible.

Face à ces changements rapides, la réponse est de tendre vers plus de sobriété.

Depuis plusieurs années, la législation s'est renforcée quant à l'utilisation des produits phytosanitaires jusqu'à les interdire pour l'entretien des espaces publics. Certains de nos concitoyens, bien que de plus en plus conscients des enjeux écologiques, ont pu ressentir ce retour de la végétation sauvage comme un abandon. Il est indispensable d'adapter la gestion des cimetières aux nouvelles contraintes pour qu'ils restent des lieux de mémoire à la hauteur de ceux qui y reposent.

Ainsi, la végétalisation des espaces publics comme les cimetières fait partie des actions rapides, concrètes et efficaces pour améliorer notre cadre de vie et protéger notre environnement. Végétaliser comporte de nombreux avantages notamment la réduction du temps d'entretien des cimetières, la primauté accordée à l'infiltration de l'eau ou encore l'aménagement des zones propices au développement de la biodiversité.

De nombreuses communes de Seine-Maritime ont végétalisé leur cimetière. Après un temps d'adaptation à la renaturation des lieux, les usagers ont plutôt tendance à apprécier cette nouvelle gestion.

Alors que cette transition représente un investissement financier, le Département souhaite être un facilitateur du changement vertueux en accompagnant les collectivités volontaires. C'est pourquoi, le Conseil départemental a décidé de mettre en place une aide pour végétaliser et aménager en conséquence les cimetières existants.

.../...

Fidèle à la méthode de travail de la majorité départementale, marquée par la pédagogie, la transparence et l'équilibre territorial, je vous partage un guide pour végétaliser au mieux le ou les cimetières existants sur votre commune.

Il vous appartient désormais de vous emparer pleinement de ce document conçu pour vous.

Pour toutes informations supplémentaires relatives à la politique départementale en la matière, les agents de la Direction de l'Environnement se tiennent à votre disposition notamment par téléphone.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bellanger', with a stylized flourish at the end.

Bertrand BELLANGER